CERTIFIE CONFROME À L'ORIGINAL A TOULON LE 12/01/2026

Signed with Odoo Sign
ABDEL Ramzi
5647784c9d...

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	Abdel Travaux et Decors
Adresse de l'entreprise	Néant ☐*

SIRET 91915657000013

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 03

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169		172	
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	
		Total général (I + II + III)	180	

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFIP N° 2033-B-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Adidi-Transport et Services — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE — Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *				243		) 244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements * (	dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255		) 254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	
Produits financiers (III)		280				**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)				347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)				348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	

B – RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
				JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2							352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2							370	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise Abidi travaux et Decoration Néant ☒*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Abidi Travaux et Decors — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le 31/12/2024 SIREN 919 356 570

Dénomination de l'entreprise ABidi travaux et Decors

Adresse (voie) 357 AV Colonel Ricat

Code postal 83100 Ville Toulon

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	Ø
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom de famille ABIDI | Prénom(s) Ramzi | Nom d'usage | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 06/08/1987 | N° Département 99 | Commune Jendouba | Pays Tunisie

Adresse : N° 357 | Voie AV Colonel Ricat

Code postal 83100 | Commune Toulon | Pays France

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant* X

Exercice clos le 31122023 SIREN 919156570

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie) 397 Av Colonel Picot

Code postal 83100 Ville Toulon

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Aldi-travaux et Decors — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/23 et clos le : 31/12/23 — Données en nombre de mois : 03

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

ABIDI TRAVAUX ET DECAUX
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 100 euros
Siège social : 357 AV COLONEL PICOT 83100 TOULON
Siren : 919 156 570 R.C.S. Toulon

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/12/2025

Le 24/12/2025 à 8 h, les associés se sont réunis au siège de l'entreprise en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance. Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le 24/12/2025 à 8 heures, les associés se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire sur convocation Monsieur ABIDI Ramzi

D'une part,

Son présent :

Monsieur ABIDI Ramzi
Demeurant 357 AV COLONEL PICOT 83100
TOULON Né le 06/08/1987 à Jendouba en Tunisie
De nationalité Tunisienne

Le Président constate que les associés présents possèdent toutes les actions, cela réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- *Les copies des lettres de convocation.*
- *La feuille de présence.*
- *Le rapport de la gérance ;*
- *Le texte des projets de résolutions ;*

A.R

Le Président déclare que tous les documents proscrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés en même temps que la convocation et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : – Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;

– Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
– Affectation du résultat ;
– Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ses conventions ;

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

Résolution I — Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'éventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un resultat 0 euros

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ;

Résolution III — Absence de conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution IV — Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès — verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents ;

Fait à Toulon, le 24/12/2025

